DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROUEN
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE GRAND QUEVILLY
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 NOVEMBRE 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 2 novembre 2026
PRÉSENTS : Nicolas ROULY, Carole ARSENE, Isabelle BÉRENGER, Danielle BOUTOUTE, Nicolas BRELEUR, Sébastien DE WILDE, Carol DUBOIS, Loïc DUBREIL, Claudine GUEZENNEC, Pierre-Edourard MAGNAN, Sylvie RIDEL, Lionel THARREAU,
ABSENTS EXCUSÉS : Mathéo DE SOUZA, Julien FRILLAY, Quentin THIROT
ABSENTS EXCUSÉS AYANT REMIS UN POUVOIR : Angélique BAILLEUL à Pierre-Edouard MAGNAN, Yazid LOUE à Nicolas BRELEUR
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nicolas BRELEUR, assisté de Stéphanie DE ALMEIDA, Responsable du service Coordination Administrative et Financière

Nombre d'administrateurs : 17
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 14 (dont 2 pouvoirs)

ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Le Conseil d'Administration,

- Ayant entendu le rapport de Monsieur Nicolas ROULY, Président,

VU :

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-5 et L.1414-2,
- Le projet de règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres, joint en annexe,

CONSIDÉRANT :

- Que le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Commande Publique ne précisent pas les modalités relatives au fonctionnement de la Commission d'Appels d'Offres,
- Qu'en l'absence de réglementation, il revient à chaque établissement public de définir lui-même les règles de fonctionnement de cette commission,
- L'intérêt pour le CCAS de se doter d'un tel règlement intérieur afin de fixer ses modalités d'organisation et de préciser ses compétences.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

A l'unanimité :

- Approuve le projet de règlement intérieur de la Commission d'Appels d'Offres.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.
Pour extrait conforme.
LE PRÉSIDENT,
Nicolas ROULY

Signé electroniquement par
Nicolas Rouly
Le 6 novembre 2026

VILLE DE GRANDQUEVILLY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation déposé au Greffe du Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave FLAUBERT, 76000 ROUEN dans les deux mois suivant sa notification ou le début de son affichage.

Accusé de réception en préfecture
076-267600625-20261105-06-11-26-7-DE
Date de réception préfecture : 06/11/2026